

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 février 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 9 janvier 2017.
3. Résultats appels d'offre pour les travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile.
4. Révision de la programmation pour le programme TECQ 2014-2018.
5. Procédures pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.
6. Demande de EMP inc. pour un 2^e camion de déneigement au garage municipal en utilisant la même porte de garage.
7. Accès aux photos et croquis du service d'évaluation de la MRC avec le nouveau logiciel de permis de PG Solutions.
8. Inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès de la COMBEQ.
9. Demande de dérogation mineure de Technofil inc..
10. Période de questions de l'assistance.
11. Politique pour retard paiement au service de garde.
12. Prise électrique pour le local de réunion (625 \$).
13. Demande d'aide financière pour la 11^e édition du Demi-marathon Générations.
14. Aide financière au journal Le Poliquin pour l'année 2017.
15. Fourniture d'un téléphone cellulaire pour le maire.
16. Loyer mensuel au 3^e étage de l'édifice municipal du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
17. Demande d'aide financière de l'équipe de robotique de la Polyvalente La Samare.
18. Demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..
19. Correspondance.
20. Approbation des comptes.
21. États des revenus et dépenses au 31 janvier 2017.
22. Varia. (rencontre président Centre-du-Québec UPA)
23. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2017-032

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2017-033

Approbation du procès-verbal du 9 janvier 2017.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 9 janvier 2017, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2017-034**Résultat appels d'offre pour les travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile.**

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions par appels d'offres, pour des travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile. Onze soumissions ont été reçues avant 11h00 le 31 janvier 2017. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 31 janvier 2017 à 11h05, par M. Rémi Larouche, technicien au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, en présence de Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisirs et développement local, et de M. Réjean Gingras, directeur général. Les prix des soumissions reçues sont les suivants :

Entrepreneurs	Prix	TPS	TVQ	Total
Sintra inc.-Région Centre-du-Québec	467 243.20	23 362.16	46 607.51	537 212.87
EMP inc.	469 248.50	23 462.42	46 807.54	539 518.46
Excavation Gagnon & Frères inc.	528 759.60	26 437.98	52 743.77	607 941.35
J-C Lizotte inc.	545 767.67	27 288.38	54 440.32	627 496.37
Transports Maggy Beaudet inc.	575 254.75	28 762.74	57 381.66	661 399.15
Dilicontracto inc.	584 360.90	29 218.04	58 290.00	671 868.94
Construction Lemay inc.	584 890.00	29 244.50	58 342.78	672 477.28
Groupe Gagné Construction inc.	585 135.90	29 256.80	58 367.30	672 760.00
Construction Polaris inc.	594 000.00	29 700.00	59 251.50	682 951.50
Sablière Warwick ltée	599 882.93	29 994.15	59 838.32	689 715.40
Excavations Tourigny inc.	621 028.58	31 051.43	61 947.60	714 027.61

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Sintra inc.-Région Centre-du-Québec;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile à Sintra inc.- Région Centre-du-Québec, et ce, au prix de 537 212.87 \$, taxes incluses.

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que le devis comporte une clause concernant le prix du bitume, dont le prix de référence est de 448 \$/tonne. Si lors des travaux, le prix du bitume est supérieur ou inférieur à 448 \$/tonne, un ajustement du prix du bitume sera effectué conformément à l'article 13.3.5.2 du Cahier des charges et devis généraux (CCDG) 2015.

Qu'une partie des travaux est subventionnée à 75 % par le ministère des Transports, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, soit le montant de 352 846 \$, taxes incluses, sur la base de la soumission de Sintra inc.- Région Centre-du-Québec. Ce montant n'inclut pas le coût des plans et devis, la surveillance des travaux et les frais de laboratoire.

Que la subvention du ministère des Transports est payable comptant pour les interventions préventives et palliatives et sur 10 ans pour les interventions curatives.

Que la municipalité a prévu une subvention au montant de 110 000 \$ du programme TECQ 2014-2018, pour les travaux de voirie du Chemin de la Grosse-Ile non compris dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local, lesquels sont d'environ 184 366 \$ taxes incluses.

Que la municipalité empruntera, toujours sur la base de la soumission de Sintra inc.- Région Centre-du-Québec, le montant résiduel du coût des travaux, environ 160 000 \$, ainsi que la partie payable sur 10 ans du ministère des Transport, environ 115 000 \$, pour un total de 275 000 \$, via son règlement d'emprunt numéro 2016-02, lequel a été adopté le 30 mai 2016, et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 11 août 2016.

Adoptée

Résolution : 2017-035

Révision de la programmation pour le programme TECQ 2014-2018.

Attendu que le conseil municipal a étudié la possibilité de modifier la programmation du programme TECQ 2014-2018, adoptée le 9 janvier 2017, afin d'augmenter le montant prévu pour les travaux de voirie du Chemin de la Grosse-Ile, en 2017, au niveau du pavage;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux du Chemin de la Grosse-Ile et des explications obtenues de la part du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, le conseil municipal ne juge pas utile de modifier la programmation de la TECQ 2014-2018;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de maintenir la programmation adoptée pour la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Résolution : 2017-036

Procédures pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

Attendu que la municipalité peut transmettre à la MRC de l'Érable, avant le 10 mars 2017, la liste des immeubles à faire vendre, s'il y a lieu, pour le non-paiement des taxes municipales.

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que suite à l'analyse des taxes à recevoir au 1^{er} février 2017, il n'a pas lieu de faire vendre un ou des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales.

Adoptée

Résolution : 2017-037

Demande de l'entreprise EMP inc., pour l'entreposage d'un 2^e camion de déneigement au garage municipal.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de l'entreprise EMP inc., pour l'entreposage d'un 2^e camion de déneigement au garage municipal pour les mois de janvier et février 2017, et ce, en utilisant une seule porte de garage.

Que le coût de location mensuel du garage municipal est augmenté de 500 \$ pour janvier et février 2017, attendu la présence d'un 2^e camion de déneigement.

Que le coût mensuel pour janvier et février est donc de 1 500 \$ au lieu de 1 000 \$.

Que pour le mois de mars le coût de location demeure à 1 000 \$, attendu que l'entreprise EMP inc., prévoit entreposer un seul camion de déneigement.

Adoptée

Résolution : 2017-038

Accès aux photos et croquis du service d'évaluation de la MRC avec le nouveau logiciel de permis de PG Solutions.

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution, le 9 janvier 2017 à l'effet d'accepter la proposition de PG Solutions par l'entremise de la MRC de l'Érable, pour modifier le logiciel de permis afin que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, puisse avoir accès aux photos et croquis du service d'évaluation de la MRC de l'Érable pour les propriétés de Laurierville.

Attendu que la MRC de l'Érable a informé le directeur général, suite à séance du 9 janvier dernier, que le coût pour modifier le logiciel de permis est finalement de 1100 \$ la première année et de 250 \$ par année par la suite pour l'entretien et le soutien;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la nouvelle proposition de PG Solutions par l'entremise de la MRC de l'Érable, pour la modification du logiciel de permis afin d'avoir accès aux photos et croquis du service d'évaluation de la MRC de l'Érable pour les propriétés de Laurierville.

Que ce conseil accepte le coût de 1 100 \$ pour la première année et de 250 \$ par année par la suite, pour l'entretien et le soutien.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 2017-014, adoptée le 9 janvier 2017.

Adoptée

Résolution : 2017-039

Inscription de l'inspecteur en bâtiment au congrès de la COMBEQ.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Claire Gosselin, inspecteur en bâtiment et en environnement, à prendre part au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), les 4, 5 et 6 mai 2017 à Québec. Les frais d'inscription au montant de 678.35 \$, taxes incluses, ainsi que les frais de séjours et de déplacements, dans le cadre du congrès, seront défrayés par la municipalité.

Que le coût total des déboursés pour ce congrès est estimé à 1 200 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-040

Demande de dérogation mineure de Technofil inc..

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et au règlement de lotissement de l'ex municipalité du village de Laurierville, soumise par Technofil inc. par l'entremise de son président, M. Alain Bergeron, pour ses immeubles situés au 105-107 avenue Renaud;

Attendu que les articles visés par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage, sont les articles 5.2.2 et 5.3.2 concernant

respectivement la marge de recul arrière et la marge de recul latérale, ainsi que l'article 4.3.3 du règlement de lotissement concernant la superficie du terrain et la largeur minimale du terrain sur la ligne avant;

Attendu que Technofil inc. désire vendre la résidence située au 107 avenue Renaud;

Attendu que pour vendre la résidence, une dérogation mineure est demandée pour les points suivants :

- 1) La superficie du terrain du 107 avenue Renaud est d'environ 489 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement prévoit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés, pour une dérogation de 1011 mètres carrés.
- 2) La largeur avant du terrain est de 18,90 mètres, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 25 mètres, pour une dérogation de 6,1 mètres
- 3) La marge de recul latérale sud-est entre le 107 et le 105 avenue Renaud est 0,50 mètres, alors que le règlement de zonage demande une marge de recul latérale minimum de 2,0 mètres, pour une dérogation de 1,50 mètre.
- 4) La marge de recul arrière du 105 avenue Renaud par rapport au 107 avenue Renaud est de 1,50 mètre, alors que le règlement de zonage indique une marge de recul arrière minimum de 6 mètres, pour une dérogation de 4,5 mètres.

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 6 février 017 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de Technofil inc.;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Technofil inc., telle que présentée.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Claude Poulin à savoir si l'évaluation foncière des propriétés de Laurierville est disponible sur internet.

Le directeur général mentionne que l'évaluation en ligne est disponible depuis quelques années via le site internet de la municipalité.

- Intervention de M. Claude Poulin, concernant le regroupement des OMH sur le territoire de la MRC de l'Érable.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne qu'au niveau de la MRC de l'Érable, ce point n'a pas été discuté jusqu'à présent.

- Intervention de M. Charles-Henri Boucher à propos de la réforme cadastrale.

Le directeur général mentionne que chaque propriétaire foncier a reçu une lettre du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles, avec un extrait du plan de sa propriété, sauf exception pour les propriétaires de grandes superficies. Si le propriétaire foncier est en désaccord avec le plan soumis, il est invité à se présenter le 21 ou 22 février prochain à la

salle municipale de Laurierville, pour rencontrer la firme d'arpenteur-géomètre qui a eu le mandat de réaliser la réforme cadastrale sur le territoire de Laurierville.

Résolution : 2017-041

Politique pour retard paiement au service de garde.

Attendu que le service de garde municipal en milieu scolaire est dans sa 4^e année d'opération;

Attendu que certains utilisateurs peuvent à l'occasion cumuler un retard pour le paiement du service de garde;

Attendu que le contrat d'utilisation du service de garde municipal en milieu scolaire ne comporte pas de politique au niveau des retards pour le paiement des factures du service de garde, sauf le coût des intérêts;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la politique suivante soit intégrée au contrat du service de garde municipal en milieu scolaire :

« Si le solde d'un compte demeure impayé après un délai de 30 jours suivant la date de facturation, la municipalité fera parvenir un avis écrit à la personne en défaut de paiement.

Si le solde du compte demeure impayé après un délai de 15 jours suivant la date d'envoi d'un avis de non-paiement, le ou les enfant(s) de la personne en défaut de paiement ne sera (seront) plus admis au service de garde, et ce, jusqu'à le solde du compte ait été acquitté en totalité. Cette suspension sera effective dès le 16^e jour et ce, sans aucun autre avis. Veuillez prendre note que la personne responsable du service de garde n'acceptera aucun paiement et qu'elle appliquera la suspension du ou des enfants tant qu'elle n'aura pas reçu de confirmation de la part de la municipalité à l'effet que le ou les enfants peut (peuvent) réintégrer le service. »

Adoptée

Résolution : 2017-042

Prise électrique pour le local de réunion.

Attendu que les disjoncteurs des deux prises électriques dans le local de réunion de l'édifice municipal sont de faible puissance, et lors du branchement d'une cafetière, les disjoncteurs se retrouvent en mode hors service;

Attendu qu'il n'est pas possible d'augmenter la puissance des disjoncteurs du panneau électrique desservant le local;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'ajout d'une nouvelle prise électrique dans le local de réunion, et ce, à partir du panneau électrique principal de la salle municipale, ou du panneau électrique dans le corridor du 1^{er} étage près de la salle du conseil.

Que selon une évaluation effectuée par M. Georges Morissette de B. Prince Électricien 2010 inc., le coût pour installer une prise électrique à partir du panneau principal, est de 625.00 \$ taxes non incluses.

Que si le coût de l'installation d'une nouvelle prise électrique est possible et à coût moindre à partir du panneau électrique du 1^{er} étage, cette option sera retenue.

Adoptée

Résolution : 2017-043

Aide financière pour la 10^e édition du Demi-marathon Générations.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer financièrement à la 11^e édition du Demi-marathon Générations, en versant une aide financière de 400.00 \$.

Que la 11^e édition du Demi-marathon Générations se déroulera le samedi 10 juin 2017 à Laurierville.

Que cette activité est au profit de Partenaires 12-18 de l'Érable, et des écoles primaires de Lyster et Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2017-044

Aide financière au journal Le Poliquin pour l'année 2017.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 3,000 \$ soit versé au journal Le Poliquin, en vue du bon fonctionnement du journal local durant l'année 2017.

Adoptée

Résolution : 2017-045

Fourniture d'un téléphone cellulaire pour le maire.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de fournir un téléphone cellulaire au maire, M. Marc Simoneau, dans le cadre de ses fonctions, via le service d'achat municipal (SAM) de la Fédération Québécoise des Municipalités, lequel a négocié divers tarifs avantageux avec Bell Mobilité pour les municipalités.

Que le coût mensuel pour le forfait voix et données 1 Go partagées, est de 41.50 \$, taxes non comprises, et que le forfait comprend un téléphone cellulaire de marque Samsung Galaxy S5 Neo.

Adoptée

Résolution : 2017-046

Loyer mensuel au 3^e étage de l'édifice municipal, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'augmenter de 1,3% le prix du loyer mensuel au 3^e étage de l'édifice municipal, présentement occupé par M. Philippe Lemieux, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit de 375.00 \$ à 380.00 \$ par mois.

Adoptée

Résolution : 2017-047

Demande d'aide financière de l'équipe de robotique de la polyvalente La Samare.

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'équipe de robotique PLS 5618 de la polyvalente La Samare de Plessisville, laquelle participera à la compétition internationale de robotique FIRST;

Attendu qu'une vingtaine de jeunes de la polyvalente participent à cette activité, dont une adolescente de Laurierville;

Attendu que la compétition de robotique FIRST prône la persévérance scolaire et favorise la poursuite d'étude en sciences et technologies auprès des jeunes;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 100.00 \$ à l'équipe de robotique PLS 5618 de la polyvalente La Samare.

Adoptée

Résolution : 2017-048

Demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 100.00 \$, à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc., en guise d'aide financière pour l'année 2017.

Adoptée

- Réception d'une compilation des inscriptions pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017, pour les activités de loisirs et de cultures offertes par la Ville de Plessisville et dont la population de Laurierville peut participer sans frais de non-résident, en vertu de l'entente sur les services de loisirs entre les 2 municipalités.
- Information de l'organisme ORAPÉ concernant le bilan de la collecte des objets volumineux pour l'année 2016. L'organisme a récupéré 17,2 tonnes de matériel, reçu 73 appels et effectué 13 sorties.
- Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, attribuant une subvention de 29 804 \$, pour le remplacement d'un ponceau sur l'avenue Provencher. L'aide financière sera versée sur une période de 10 ans, soit 2 980.40 \$ par année, avec un intérêt de 2,40%. Le premier versement en capital est prévu pour le 11 janvier 2018.
- Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, attribuant une subvention de 17 559 \$, pour le scellement de fissures sur le Rang 8 ouest, rue Grenier et avenue Provencher. Le versement de la subvention est prévu le 17 février prochain.
- Lettre de Recyc-Québec concernant le versement d'une compensation au montant de 23 379.79 \$, représentant 80% de la compensation 2015 pour la collecte et le traitement des matières recyclables.
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, recommandant le versement à la municipalité d'un montant de 200 167 \$, pour les travaux de pavage effectué en 2016, sur la rue Place Roy, l'avenue Provencher, la rue Mercier et la route de la Grosse-Ile. Ce montant provient du programme de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. Le montant de 200 167 \$ sera versé le 15 mars prochain.
- Lettre de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), à propos du programme Changez d'air! 2.0, afin d'aviser la municipalité que le programme n'est pas officiellement en vigueur. Un avis sera acheminé aux municipalités dès que le programme sera en vigueur.
- Réception de copies de lettres expédiées aux propriétaires fonciers du domaine agricole qui recourent l'aire d'alimentation en eau potable du puits municipal, situé au 113 rue Mercier, relativement aux normes du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), lorsque la concentration en nitrates-nitrites est supérieure à 5 mg/l à au moins 2 reprises sur une période de 2 ans.

Liste des comptes.

RREMQ : Cotisations retraite de janvier.	1 252.54
Agence 9-1-1 : Cotisations pour novembre.	589.63
Centre Aquatique régional de l'Érable : Sortie service de garde.	70.00
ADT Canada inc. : Contrat de service 2017 système alarme bureau.	326.30
Receveur Général du Canada : Remises pour janvier.	1 647.24
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour janvier.	4 621.11
Postes Canada : Poliquin janvier et rappel journée Plaisirs d'hiver.	173.18
Employés : Salaire pour février (estimé).	12 500.00
Croix-Bleue : Assurances collectives pour février.	2 188.18
Hydro-Québec : Service 17 nov. au 18 janv. station de pompage.	1 042.90
Hydro-Québec : Service 22 nov. au 23 janv. caserne.	2 028.80
Hydro-Québec : Service 22 nov. au 23 janv. bibliothèque.	580.93
Hydro-Québec : Service du 23 nov. au 24 janv. garage.	3 536.40
Hydro-Québec : Service du 23 nov. au 24 janv. réservoir.	222.57
Hydro-Québec : Service du 23 nov. au 24 janv. croix.	117.30
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour janvier.	1 096.98
Bell Canada : Service pour février.	356.21
Xérox Canada ltée : Service pour janvier.	315.50
Postes Canada : Achat de timbres pour les comptes de taxes.	684.10
Petite caisse : Frais de poste, matériel service de garde.	210.90
EMP inc. : Service déneigement chemins municipaux janvier.	23 819.62
JU Houle ltée : 2 manchons 12 pouces.	813.10
Hamel Propane inc. : Location réservoir propane à l'édifice.	229.95
MRC de l'Érable : Quote-part, 1 ^{er} vers. de 2.	75 224.28
Ferme Stéluka inc. : Location dompeur pour transport feuilles mortes.	114.97
A. Grégoire & Fils ltée : Réparation bris aqueduc du 27 décembre.	1 243.22
JM Samson inc. : Location lift pour palette sacs asphalte froid.	17.25
ADT Canada inc. : Service 2017 système alarme caserne.	326.30
Roger Simoneau : Location chargeuse pour transport branches.	180.00
Scolart : Matériel pour service de garde.	280.36
Claude Joyal 1962 inc. : Pièces pour réparer souffleur et urée.	560.90
CWA : Installation et fourniture sonde de niveau réservoir.	5 310.70
Solutia Télécom : Couvercles cellulaires et verre protecteur.	115.42
Médias Transcontinental SENC : Avis appels d'offre.	380.11
Commission scolaire des Bois-Francs : Assurances bibliothèque.	992.38
Ville de Plessisville : Entente loisirs.	10 060.31
Fonds d'information sur le territoire : Mutation janvier.	4.00
CRSBP Centre-du-Québec : Cotisation 2017.	9 005.21
Imprimerie Fillion enr. : Affiches locaux, affiches défense de Fumer et affiche VTT sentier des copains.	270.19
Claire Gosselin : Frais déplacement février.	90.00
B. Prince Électricien 2010 inc. : Trouble édifice municipal.	165.27
Garage Agricole Charest inc. : Pièces souffleur.	10.75
Mont Apic inc. : Glissades sur tube service de garde.	165.56
Formiciel inc. : Formulaires et enveloppes.	509.66
Vivaco : Huile à chauffage, diesel, armoire et divers matériaux.	4 427.97
Bell Mobilité : Service pour février.	204.41
Gaudreau Environnement inc. : Service pour janvier.	7 892.47
Gaudreau Environnement inc. : Ajust. essence, juil.-déc. 2016.	(2 518.71)
Environex : Analyse de l'eau janvier.	37.77
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer février (Rés. Prov.)	55.24
OMH de Laurierville : Participation au déficit 2017, 1 ^{er} vers. de 3.	1 901.24
Renaud-Bray : Achat de livres pour la bibliothèque.	260.87
Serv. San. Denis Fortier : Collecte janvier plastique agricole.	1 444.67

Résolution : 2017-049

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 janvier 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 janvier 2017, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 4 624.11 \$, et des déboursés au montant de 68 184.79\$, laissant un solde en caisse de 38 573.57 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2017, les revenus et dépenses au 31 janvier 2016.

Adoptée

Varia.

Rencontre président de l'UPA Centre-du-Québec.

Le président de l'UPA Centre-du-Québec effectue présentement une tournée des municipalités du Centre-du-Québec, et désire rencontrer le conseil municipal. La date du 13 février 2017 à 19h00 est soumise pour la rencontre, laquelle se déroulera à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Résolution : 2017-050

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier